

AVIS

19 juin 2025

Budget supplémentaire 2025 de la Région Normandie

Budget annexe de la restauration administrative

Rapporteur général du budget :

Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote :

98 « pour »
2 « abstentions »



Le budget supplémentaire au titre du budget annexe de la restauration administrative est la transcription comptable de l'obligation de reprise des résultats constatés lors de la clôture de l'exercice précédent.

Le compte financier unique 2024 a fait apparaître un excédent d'investissement de 115 494,47 €, qu'il convient d'affecter au financement de la section d'investissement.

Les ajustements en crédits de paiement s'établissent ainsi, après affectation de l'excédent d'investissement, à 115 494,47 €.

Le Conseil économique, social et environnemental régional constate une augmentation pluriannuelle de la section d'investissement du budget annexe, principalement due à l'affectation obligatoire de l'excédent annuel d'investissement. Toutefois, les crédits alloués à cette section demeurent systématiquement sous-consommés dans le cadre de la restauration administrative.

Il renouvelle sa demande d'intégrer ce budget annexe au budget principal. Cette mesure permettrait d'utiliser l'excédent annuel d'investissement de la restauration administrative, en le mobilisant pour couvrir le déficit d'investissement du budget principal. L'excédent résiduel pourrait par ailleurs contribuer au report en recettes de fonctionnement du budget principal, optimisant ainsi la gestion globale des ressources.

Le CESER prend acte du compte financier unique du budget annexe 2024 de la restauration administrative de la Région.